

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

OBJET :Contrat de bail pour la
parcelle cadastrée
AI119 rue de l'Esparet -
RenouvellementLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
28 MAI 2024**DELIBERATION N°2024-52****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai ,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,**Procurations** : MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,**Absents non excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de bail relatif à la location de la parcelle de terrain cadastrée AI 119 sise rue de l'Esparet, d'une surface de 2 762 m², à usage de parking public est arrivé à son terme le 31 mai 2024.Madame le maire propose le renouvellement du bail pour une année à compter du 01 juin 2024 avec un loyer mensuel indexé selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2023 publié par l'INSEE :

$$462.27 \times \frac{\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2023 \text{ } 140.59}{\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2022 \text{ } 135.84} = 478.43 \text{ € par mois}$$

Le bail avec Monsieur et Madame Guy LEFEVRE sera renouvelé à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 inclus pour un loyer mensuel d'un montant de **478.43 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Madame Guy LEFEVRE pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée AI 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 pour un loyer mensuel de 478.43€ (Quatre Cent Soixante Dix Huit Euros et Quarante Trois Centimes).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail et tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 24 mai 2024Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg